

Je suis malade...

**Mon médecin
n'est pas
disponible**

**Je n'ai pas
de médecin
traitant**

La solution :

**les
SNP**

soins non programmés

**Une consultation non-urgente
sous 24h à 48h dans un
cabinet médical du Val de Saône**

C'est possible !



Adressez-vous

Aux pharmaciens de votre commune
ou aux professionnels de santé libéraux.

Ou envoyez un e-mail à :

contact@cptsvaldesaone.com

En cas d'urgence vitale, composez le 15 ou le 112



Besoin d'une consultation médicale non-urgente ?

C'est quoi ?!

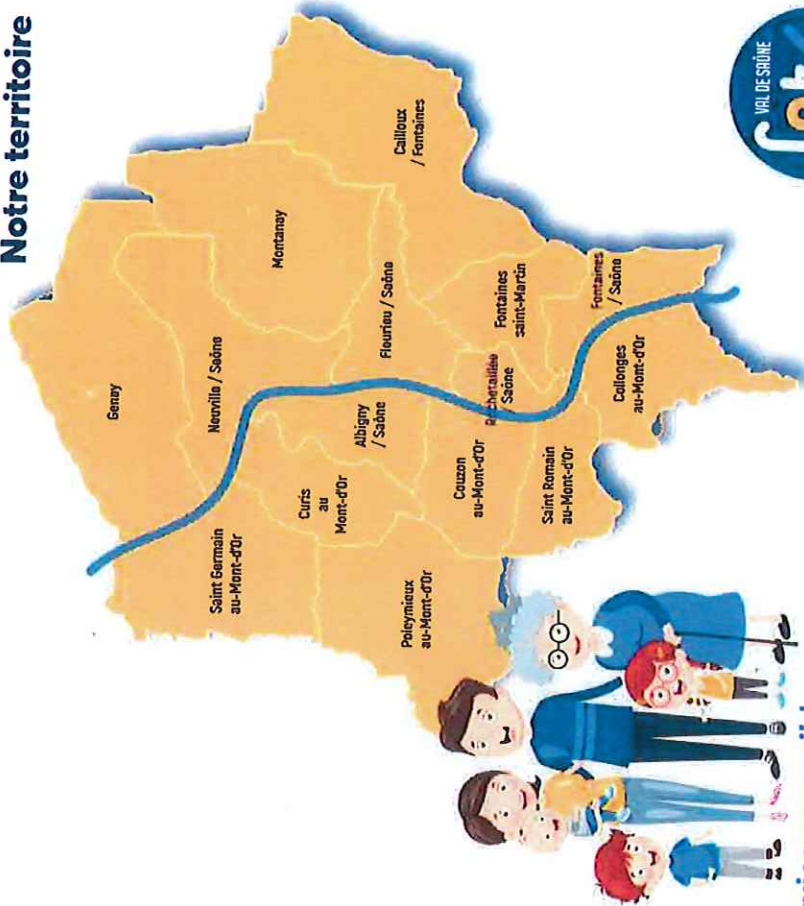
**les
SNP**

La prise en charge des « **soins non programmés** » vise à répondre à une urgence ressentie, mais ne relève pas médicalement de l'urgence vitale.

Ex : signes d'infection urinaire, fièvre chez un enfant, entorse...

Ne concerne pas les renouvellements d'ordonnance, d'arrêt de travail, et certificat médical.

Notre territoire



**Service accessible
à tous les habitants du Val de Saône !**

Création - L'Agence Média - 06 95 46 22 61 - Ne pas jeter sur la voie publique



Pour QUI ? Habitants du Val de Saône



SCANNE MOI

Pour plus d'informations,

contact@cptsvaldesaone.com

<https://cptsvaldesaone.com/>

Qu'est-ce que la CPTS ?



Acteurs de terrain, proches de la population, nous nous engageons dans la recherche de solutions concrètes aux problèmes de santé publique.



Améliorer l'accès aux soins : trouver un médecin traitant, faciliter l'accès à une consultation médicale non urgente en médecine générale, en psychiatrie...



Réaliser des actions de prévention et de dépistage.



Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, mettre en lien les professionnels hospitaliers et les professionnels libéraux.